

**Exemples de contrats de partenariat
pour l'exécution de prestations funéraires**

dont sont exclus les PME

Mutuelle RATP

Partenariat avec OGF



Les orphelins et leur famille peuvent aussi être aidés par notre service d'actions sociales et solidaires et nos délégués bénévoles, et toucher notre rente orphelin en cas de décès d'un des deux parents adhérent.

Vous pouvez faire appel à des aides supplémentaires en cas de décès d'un proche ainsi qu'à un soutien psychologique, via nos experts de MPGR Assistance.

Enfin, nos adhérents et leurs proches qui font appel aux pompes funèbres du Groupe OGF (PFG, Dignité Funéraire ou Roblot) peuvent bénéficier d'avantages exclusifs et d'un accompagnement complet.

En savoir plus

- **Pour davantage d'informations ou de détails chiffrés** : consultez la notice ou le guide de votre contrat, disponibles dans votre espace adhérent (Documentation > Contrat santé)
- **Vous souhaitez obtenir plus d'informations sur les avantages exclusifs proposés par notre partenaire Groupe OGF** : consultez notre site partenaire dédié
- Vous êtes retraité ou passez à la retraite : les questions fréquentes sur votre contrat
- Questions fréquentes sur votre adhésion, votre contrat et vos options
- Le site de la CCAS de la RATP